

RELEVÉ DE DECISIONS

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 « Les Ussets »

12 février 2019 à Vanzy à 14h

INTRODUCTION

Jean-Yves Machard, maire de Vanzy, accueille les membres du COPIL dans sa commune. Il évoque les différentes actions de la commune en faveur de l'environnement : la préservation du marais des Vorziers dans le cadre de la politique ENS, les différents travaux en rivières dans le cadre du Contrat de Rivières, le zéro pesticide, l'extinction des éclairages publics la nuit, le projet de sensibilisation sur le cycle de l'eau au niveau de la nouvelle STEP des Vorziers, etc. Il souhaite au COPIL une bonne réunion.

Grégoire Lafaverge, président du COPIL, souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte. Il remercie la commune de Vanzy d'accueillir le COPIL. Il rappelle l'ordre du jour qui a été modifié depuis l'envoi des courriers :

- 1- Bilan des actions passées en 2018
- 2- Désignation de la structure porteuse
- 3- Désignation du président du COPIL
- 4- Perspectives 2019
- 5- Extension du site N2000
- 6- Questions
- 7- Relevé de décisions et clôture

Il présente la réunion qui aura deux temps forts : les désignations qui sont à renouveler au terme des 3 ans. Les dernières avaient eu lieu en 2016. Et la présentation de la démarche d'extension du site N2000 au profit de l'écrevisse des torrents. C'est pourquoi des collectivités susceptibles d'être concernées par ce projet ont été invitées et le seront par la suite : les communes de Chêne-en-Semine, Clarafond et Chaumont et le syndicat du Vuache. Il remercie celles qui ont fait le déplacement.

Il complète en disant que l'année 2018 a été riche, notamment en animation grand public, et pour l'amélioration des connaissances sur le castor des Ussets. Il a été engagé un travail de réflexion pour réviser le DOCOB qui se poursuivra lorsque le projet d'extension aura bien avancé.

Il termine en disant que le programme d'activité 2019 n'a pas pu être concerté car les demandes d'aide ont dû être déposées en octobre 2018. Un mail a été envoyé au COPIL pour information, sans réponse. A l'avenir, il faudrait que le COPIL intervienne avant le dépôt des aides.

Laurent George de la DDT confirme qu'il faudra dorénavant envisager les COPIL vers octobre car les décisions d'aide interviennent en novembre, pour un établissement des arrêtés attributifs des aides avant la fin d'année.

BILAN DES ACTIONS 2018

Fanny Seyve présente les actions de sensibilisation et de communication qui ont rassemblé 115 personnes et 25 écoliers, autour de plusieurs animations : un cycle pédagogique, observations d'espèces, conférence. Une des espèces a fait l'objet d'une étude, il s'agit du castor. Deux stagiaires ont été recrutés, ont parcouru le cours d'eau et ont relevé 350 indices

et potentiellement 6 territoires. Elle remercie Camille Revillard qui a posé des pièges photos qui ont permis de filmer le castor des Ussets.

Fanny Seyve précise que deux friches à molinie (Seysssel et Usinens) ont fait l'objet d'un broyage et d'un bucheronnage en début d'année 2018, avec l'intervention de l'ISETA. Elle remercie Jacques Bordon pour son investissement. L'espèce cible est le Damier de la Succise qui n'a pas été contacté en 2018. Sur le site de reproduction des amphibiens à Seysssel, la CNR est intervenue (sur sa parcelle en concession) en coupant certains arbres pour éclaircir la zone humide. Les résultats seront étudiés dès début 2019.

Fanny Seyve présente les différents travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU, dans le cadre du Contrat de Rivières qu'elle a suivi. Il s'agissait de prendre en compte les enjeux N2000 dans la conduite des chantiers.

En présentant son bilan d'activité, **Fanny Seyve** conclue en disant qu'elle a consacré 57 jours dans la démarche N2000, soit l'équivalent d'un 25% d'un ETP, et pour un salaire chargé d'environ 10 500€. Il y a eu 1100€ de prestation pour la LPO. Les actions de communication/sensibilisation et les actions liées aux suivis financiers et administratifs représentent 30% du temps passé (environ 18 jours). Les autres actions sont autour de 10%. L'année 2018 a été marquée par une réadaptation des missions suite à l'absence d'une salariée du SMECRU, certaines n'ont pas pu être engagées : contrat forestier, mise en œuvre des préconisations de l'étude continuité de 2017. **Fanny Seyve** a passé un peu de temps pour encadrer les 3 stagiaires du SMECRU qui ont fourni du travail dans le N2000. Il y aura des reports pour 2019.

Bernard Bal demande qui intervient dans le suivi des amphibiens sur le site de reproduction à Seysssel? **Fanny Seyve** répond que c'est la LPO depuis 2015, avant c'était l'association RANA, constituée exceptionnellement pour ce site.

Fabien Perriollat demande si lors des travaux au seuil de Châtel, un profil en long a été réalisé pour connaître la stabilité du pont? **Christian Bunz** que non, pas au moment des travaux.

Stéphane Patry demande si le site N2000 est labélisé ENS? **Fanny Seyve** répond que non, pas encore mais c'est une labélisation qui doit s'envisager et c'est un projet sur lequel elle va travailler en 2019. **Laurent George** complète en indiquant que depuis 2018, la DDT et le CD74 ont signé une convention pour mutualiser des moyens financiers sur des sites à enjeux biodiversité forts, comme les APPB, les sites N2000. Les finances N2000 baissent d'année en année, et le Département dispose, via la politique ENS, d'une enveloppe financière conséquente que les Ussets peuvent mobiliser, en obtenant le label ENS. Et cette labélisation aura encore plus de sens avec l'extension du site pour l'écrevisse des torrents.

Laurent George poursuit en pointant le nombre de jours important consacré à l'administratif. Il rappelle que malheureusement les animateurs de site N2000 passent beaucoup trop de temps à faire des papiers et que ce temps n'est pas consacré au terrain, aux échanges. Il informe que la DDT accompagne bien les animateurs pour les orienter dans certaines tâches, comme les demandes d'aides ou les contrôles financiers comme a pu en subir un Fanny en janvier 2019. Les animateurs se retrouvent une fois par an au minimum pour échanger, partager leurs expériences. C'est la DDT qui pilote ce groupe qui fonctionne bien dans notre département.

Patrick Blondet demande combien il y a de sites N2000 en Haute-Savoie.

Laurent George répond qu'il y en a 36.

Fanny Seyve passe la parole à **Sébastien Malan** de la DDT qui organise les désignations.

DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Sébastien Malan informe que l'Etat français confie la démarche N2000 aux collectivités locales et cela pour 3 ans. Une convention est signée entre l'Etat et le SMECRU depuis le 01 janvier 2016 et elle ne peut pas être renouvelée par tacite reconduction comme cela est indiqué. Il faut faire des désignations. **Sébastien Malan** demande, parmi les collectivités membres du COPIL, qui se porte candidate pour l'animation de la démarche.

Christian Bunz, président du SMECRU, indique que le SMECRU se porte candidat et que le SMECRU souhaite poursuivre les actions déjà engagées. Il n'y a pas d'autre candidat. Il n'y a pas d'objection à la candidature du SMECRU.

Le SMECRU est désigné structure animatrice du site Natura 2000 les Ussets.

DESIGNATION DU PRESIDENT

Sébastien Malan demande, parmi les représentants des collectivités membres du COPIL, qui se porte candidat à la présidence du COPIL. Il rappelle que le président est désigné en son nom propre et pas celui de sa collectivité.

Grégoire Lafaverger se porte candidat et renouvelle son mandat. Il n'y a pas d'autre candidat. Il n'y a pas d'objection à la candidature de Grégoire Lafaverger.

Grégoire Lafaverger est désigné président du COPIL Natura 2000 les Ussets.

Grégoire Lafaverger prend la parole et rappelle à la DDT que les élections municipales sont l'année prochaine, et qu'il faudra redésigner le président si les élus changent.

PERSPECTIVES 2019

Fanny Seyve présente son prévisionnel d'action pour 2019. Elle précise que les affectations de jours peuvent varier suivant les besoins et volontés locales. Elle indique que la demande de subvention déposée a été acceptée, à savoir : 13 684, 82€ TTC pour 68,5 jours de travail effectif et 1110€ TTC de prestation de la LPO.

Grégoire Lafaverger prend la parole concernant la communication, sensibilisation en indiquant qu'en 2017 les communes avaient été rencontrées pour à la fois expliquer la politique N2000 et pour les impliquer dans la diffusion des sorties grand public. Certaines ont plus joué le jeu que d'autres. Depuis, les moyens mis en œuvre comme les affiches dans les commerces, internet et le relai dans le guide de l'office du tourisme fonctionnent bien et sont à conserver pour 2019.

Jean-Yves Machard trouve bien d'avoir toutes ces animations, ou même des articles dans les journaux, les bulletins, le Papyr'Ussets du SMECRU mais il souhaiterait aussi qu'il y ait des panneaux, des informations qui restent sur place. Il évoque notamment son projet de parcours pédagogique sur la STEP des Vorziers. **Grégoire Lafaverger** répond qu'il faut bien étudier l'importance ou pas de mettre des panneaux entre l'impact paysager, les cibles, les informations. Il faut en débattre et au dernier COPIL il en avait été question notamment avec le projet de véloroute. **Jean-Yves Machard** acquiesce et complète en disant que le bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre a été retenu et qu'il faudra que Fanny se rapproche d'eux pour le volet environnemental mais aussi pédagogique si on en profite pour installer des panneaux d'information et de sensibilisation. **Fanny Seyve** rejoint Grégoire Lafaverger, et

propose que ce point puisse être débattu en groupe de travail lors de la révision du DOCOB. Elle demande à la DDT les sources de financement possible via N2000. **Laurent George** répond que des supports de communication sont éligibles via la demande d'animation. **Bernard Bal** remarque qu'il n'y a pas de temps prévu pour l'extension du site et que cela risque de poser problème pour le financement du poste et pour mes heures. **Fanny Seyve** répond que lors du dépôt de la subvention elle n'avait pas encore connaissance en détail de la procédure d'extension pour 2019. Donc elle n'a pas pu estimer des jours. **Laurent George** et **Sébastien Malan** précisent qu'il faudra consacrer les 4 jours de modification du DOCOB à l'extension du site et prévoir aussi en plus, une subvention additionnelle, sur des crédits 100% Etat. Pour cela Fanny devra estimer son nombre de jours et la DDT l'accompagnera pour cela. Dans cette aide peuvent être rajoutée des études complémentaires pour l'état des lieux.

Fanny Seyve assure la transition en passant la parole à Grégoire Lafavergeres.

EXTENSION DU SITE N2000 ET CREATION D'UN APPB

Grégoire Lafavergeres introduit ce thème en indiquant qu'il s'agit d'une action phare pour le territoire et la démarche N2000 en France. L'écrevisse des torrents est une espèce remarquable, en voie de disparition, il n'y a que 2 endroits où elle est présente, en Alsace et en Haute-Savoie. Il est dans l'intérêt du territoire et des collectivités d'assurer la sauvegarde de cette espèce, tout en maîtrisant et contenant les atteintes qu'elle pourrait subir. La DDT a donc contacté le SMECRU qui est la structure la plus à même de piloter cette action.

Grégoire Lafavergeres passe la parole à Laurent George de la DDT.

Laurent George indique que l'Europe s'assure de la bonne exécution de la politique N2000 sur le sol français. En effet, celle-ci est régie par deux Directives Européennes de préservation d'espèces et de milieux naturels. L'Europe a soulevé pour la Haute-Savoie un déficit de désignation au titre du Natura 2000 pour trois espèces : le glaïeul des marais, le bostriche et l'écrevisse des torrents. Ces espèces ne bénéficient pas de la démarche de préservation communautaire. Natura 2000 étant porté localement par les collectivités locales, ces dernières doivent lui rendre réponse. C'est pourquoi la DDT a contacté le SMECRU fin d'année 2018 pour engager une démarche N2000 pour l'écrevisse des torrents. La DDT a informé l'Europe que localement une extension de site serait possible et qu'une démarche en ce sens allait s'engager.

Ainsi, l'année 2019 sera consacrée à ce projet d'extension et le COPIL avec les collectivités susceptibles d'être concernées engageront une concertation, animée par le SMECRU alors structure porteuse (nouvellement re-désignée). Un périmètre sera proposé, ajusté, puis validé à l'échelle parcellaire. Puis, chaque commune devra délibérer sur le projet, pour un envoi groupé à la DREAL, puis au Ministère de l'Ecologie et enfin à l'Europe. Cette procédure est assez longue, environ un an et demi. Il rappelle que N2000 n'a pas de portée réglementaire, mais permet la levée d'argent de l'Europe et du Ministère de l'Ecologie. Et en parallèle, la France dispose d'un autre outil, l'APPB – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope – qui a une portée réglementaire cette fois. Là aussi il y aura de la concertation car le règlement interdira certaines pratiques. L'APPB se fera en simultané avec le projet d'extension N2000 car les deux périmètres seront vraisemblablement identiques. A l'issue, c'est le préfet qui prendra l'arrêté de protection.

Laurent George passe la parole à Céline Chasserieau, de la fédération de pêche de Haute-Savoie.

Céline Chasserieau rappelle que la fédération de pêche est mandatée depuis 2016 par le SMECRU pour des suivis piscicoles et des écrevisses autochtones. Elle présente l'écrevisse des torrents et indique que les résultats génétiques seront connus prochainement pour attester véritablement de la présence de cette espèce. En Haute-Savoie il y a deux populations d'écrevisses des torrents. La première connue en 2010 est celle du Marsin, avec historiquement 5 000 à 8 000 individus. La mise en place de la STEP de Chêne-en-Semine a engendré une baisse significative de la population, avec désormais 30 individus sur 100 mètres linéaire.

Jean-Yves Machard intervient en rappelant qu'il n'y a pas que les rejets de la STEP qui sont à incriminer dans la baisse des effectifs, mais aussi peut-être des rejets d'origine agricole.

Céline Chasserieau répond que le rejet actuel de la STEP a tout de même modifié la qualité de l'eau du ruisseau, et les écrevisses étant très sensibles, cela a engendré des baisses d'effectifs. Elle poursuit en évoquant la deuxième population sur le Saint Pierre et le Moulin d'Héry. Sur quelques centaines de mètres linéaires, l'écrevisse à pieds blancs et l'écrevisse des torrents vivent en sympatrie. Les résultats des suivis de 2018 indiquent qu'il y a entre 5 000 et 6 000 individus sur environ 2 km de ruisseau. La population est viable et en bonne santé.

André Dérisoud demande si les hérons peuvent consommer des écrevisses, et si cela peut être aussi une raison de leur baisse d'effectif. **Céline Chasserieau** répond que le héron ne peut être incriminé dans le déclin des populations d'écrevisses autochtones. Les écrevisses autochtones sont sur les petits ruisseaux et affluents et les accès sont difficiles pour les hérons. Dans les Grandes Ussets, il n'y a plus que des écrevisses américaines. Les raisons principales de la disparition des écrevisses autochtones sont la qualité de l'eau qui se dégrade, les cours d'eau, ruisseaux endigués, l'apport trop important de matière en suspension et la peste qui est une maladie qui fait des ravages et pour laquelle l'écrevisse locale n'est pas immunisée.

Jean-Pierre Pasutto demande si les rejets des anciennes fruitières n'avaient pas déjà un impact sur les populations d'écrevisses. **Céline Chasserieau** ne connaît pas la réponse, mais rappelle bien que les écrevisses autochtones sont cantonnées dans les ruisseaux, en tête de bassin versant.

Grégoire Lafaverge intervient en rappelant qu'il s'agit de présenter l'espèce, de faire un état des lieux qui montre bien que l'espèce est à protéger.

Bernard Bal demande s'il y a d'autres populations d'écrevisse des torrents en Haute-Savoie, et notamment à Rumilly. **Céline Chasserieau** répond que ne sachant pas de quel cours d'eau il est question, elle précise que le Parmand abrite une population d'écrevisses à pattes rouges en plus d'une population à pieds blancs. Il s'avère qu'un autre cours d'eau proche de Rumilly La Néphaz et son affluent le Ruisseau de Vergogne, sont eux aussi colonisés par l'écrevisse à pieds blancs.

Fanny Seyve reprend la parole et détaille les projets en cours, à venir sur le territoire et qui peuvent avoir un impact négatif sur les populations d'écrevisses.

Concernant les rejets domestiques à l'aval du ruisseau du Saint Pierre, au lieu-dit de Mons, **Jean-Yves Machard** précise que les raccordements à la STEP des Vorziers ont été fait en 2017 et que les habitants ont 3 ans pour se raccorder. Il n'y aura plus de rejet direct dans le ruisseau et c'était indispensable de le faire vis-à-vis de la qualité de l'eau. **Fanny Seyve et Céline Chasserieau** répondent par l'affirmative mais incitent sur le fait que cette barrière chimique empêcherait vraisemblablement l'écrevisse signal de remonter dans le Saint Pierre. La mise en route de l'assainissement collectif est bénéfique pour la qualité de l'eau, mais pourrait créer une porte ouverte pour l'écrevisse signal, ce qui menacerait clairement l'écrevisse des torrents.

Concernant le projet de retenue colinéaire en amont du bassin versant du Saint Pierre, **Jacques Bordon** précise que le projet est sur Quincy, à Clarafond. Il précise qu'un agriculteur récupérait les eaux du collecteur de l'autoroute, et en 2018, son partenariat avec ATMB a été suspendu. Il cherche une autre solution, pour obtenir 15 000m³. Le projet en est à son début et il faut se poser les questions du détournement des eaux de sources, de la qualité, des débits minimums réservés. **Christian Bunz** précise que normalement, les sources ne sont pas touchées. **Céline Chasserieu** précise que le bassin est toujours en eau même l'été, une source doit par conséquent l'alimenter. **Jean-Yves Machard** précise qu'il faudra connaître les débits de prélèvement. **Bérengère Littot** complète en disant que pour remplir 15 000m³ d'eau, il faut s'assurer que les ruisseaux et source aient un débit suffisant. L'assemblée s'accorde à dire que les prélèvements ne se feront pas en été (à l'étiage) et qu'un débit minimum doit être maintenu. **Fabien Perriollat** demande pour quel type d'agriculture cet agriculteur a besoin de tant d'eau. L'assemblée lui répond pour du maïs et de l'élevage bovin. **Louis Chaumontet** indique que le projet de retenue colinéaire est évoqué depuis plusieurs années et qu'il n'est peut-être pas encore prêt à voir le jour. **Fabien Perriollat** souhaite vivement que les autorisations de retenues colinéaires prennent vraiment en conséquence les prélèvements, les débits et les restitutions au milieu. Il y a trop eu de problème par le passé. **Christian Bunz** rassure en disant qu'il y a des cas par cas et qu'il faut adapter les solutions, pour trouver un équilibre. Et il ne faut pas condamner sans savoir, et se montrer ouvert aux discussions et notamment lors des phases de diagnostics qui sont essentielles. Et viennent ensuite les échanges et les débats pour que chacun se l'approprie et adhère.

Concernant le moto-cross, **Jacques Bordon** corrige **Fanny Seyve** en précise bien que le pompage de la source a été autorisé, mais qu'effectivement, il y a des risques de pollution à prendre en compte. **Fabien Perriollat** confirme et souhaite que des études d'impact soient menées, autant pour la retenue colinéaire que pour le moto-cross. En effet, **Jacques Bordon** complète en disant que sur le site du moto-cross, il y a des championnats nationaux, avec beaucoup de spectateurs, et que des pollutions aux hydrocarbures, mais aussi organiques peuvent avoir lieu. **Fabien Perriollat** indique qu'il faudrait selon lui, que le moto-cross finance une mise en sécurité du ruisseau et de la source par rapport aux risques de pollution.

Concernant la STEP de Chêne-en-Semine, **Jean-Yves Machard** rappelle que la CCUR a été mise en demeure d'effectuer des travaux, que cela a un coût, pour seulement 30 individus. **Grégoire Lafaverge** lui rappelle qu'à l'origine, il y avait 8 000 individus, bien que la STEP ait été mise en service et acceptée par l'Etat. **Fabien Perriollat** s'exclame que cette STEP n'a pas de système de protection vis-à-vis d'un rejet accidentel. **Jean-Pierre Pasutto** indique que pour la qualité de l'eau, il faut un ensemble de solutions, pas seulement technique autour d'une installation, mais aussi dans le comportement des usagers avec l'arrêt des lessives chimiques par exemple. **Jean-Yves Machard** indique qu'il faut aussi prendre en compte le pluvial de la RD1508 qui peut aussi avoir des incidences sur la quantité d'eau dans les ruisseaux. **Louis Chaumontet** rappelle que la STEP va déplacer son rejet suite à la mise en demeure et que la qualité de l'eau a été améliorée globalement. Mais il souligne qu'il n'y a plus d'eau dans les ruisseaux en été. Donc il ne faut pas trop incriminer la STEP alors qu'il y a des problèmes plus compliqués à régler. **Jean-Yves Machard** complète en rappelant que très souvent en été, ce sont les rejets de STEP qui permettent d'avoir de l'eau dans les ruisseaux.

Concernant les interventions qui peuvent avoir lieu localement sur un cours d'eau, **Louis Chaumontet** dit que selon lui, un glissement de terrain ne peut pas être considéré comme un problème. Le terrain est instable, c'est normal, cela devient un problème quand il y a des enjeux humains.

Grégoire Lafaverger conclue en demandant à la DDT s'il y aura bien un APPB. **Fabien Perriollat** demande si el COPIL Natura 2000 les Ussets peut demander au préfet de prendre un APPB. **Laurent George** répond que l'outil APPB serait indispensable et que si l'assemblée y est favorable, il se fera en concertation et en même temps que l'extension N2000. L'APPB sera plus rapide. Donc on peut considérer qu'il y aura bien un APPB pour l'écrevisse des torrents.

Fanny Seyve dit que les territoires vont bientôt arrêter leurs PLUI et qu'il faudra que ces deux périmètres environnementaux soient pris en compte, tout en ne retardant pas la démarche du document d'urbanisme. **Jean-Yves Machard** acquiesce. **Laurent George** indique qu'un pré-zonage de l'APPB peut être travaillé rapidement, pour être anticipé le plus vite possible dans les PLUI. En interne à la DDT, le service milieux naturels va se rapprocher du service de la planification.

Fanny Seyve expose qu'il y aura de nouvelles rencontres pendant un an pour définir ces deux périmètres. Elle demande à la DDT si la phase de diagnostic est satisfaisante. **Laurent George** répond que oui. Les rapports de la fédération de pêche sont complets et les populations bien connues et localisées. **Bernard Bal** s'étonne que ne soit pas approfondi le volet hydrologie et occupation des sols. **Laurent George** demande alors au SMECRU de fournir ces données qu'il doit posséder, et de les transmettre à la DDT.

Fanny Seyve poursuit sur les étapes à venir et indique qu'il y aura des rencontres individuelles dans chaque commune et collectives avec tous les membres du COPIL. **Laurent George** propose qu'un premier périmètre puisse être dessiné vers avril, en petit comité avec le SMECRU, la DDT, la fédération de pêche, avant le passage devant chaque mairie. Il incite sur le fait qu'il ne faut pas se retrouver trop de fois pour ne pas alourdir la démarche. Même si des allées et retours sont indispensables et nécessaires. **Fanny Seyve et Grégoire Lafaverger** rappellent qu'ils se rendront disponibles pour rencontrer les collectivités. **Fanny Seyve** rappelle qu'elle a bien en tête l'arrêt des PLUI pour fin avril, début mai. **François Goddard** demande si des bandes le long des routes peuvent être hors Natura 2000 en cas de travaux. **Grégoire Lafaverger** répond que oui, il y a déjà des réserves le long de la RD992 qui est exclue du site Natura 2000 les Ussets actuel.

QUESTIONS DIVERSES

Un dernier temps d'échanges est proposé. Il n'y a pas d'autres questions.

RELEVÉ DE DÉCISIONS ET CLOTURE

Grégoire Lafaverger expose les propositions d'actions qui ont été retenues et validées :

- le SMECRU est la structure porteuse de la démarche Natura 2000 les Ussets,
- **Grégoire Lafaverger** est président du COPIL,
- le plan de charge de **Fanny Seyve** est adopté en sachant qu'il faudra ajouter le temps estimé pour l'extension du site Natura 2000,
- le COPIL valide le projet d'extension en cohérence avec les usages du territoire,

- pour la phase de diagnostic, Fanny Seyve récupérera les données hydrologiques disponibles au SMECRU, ainsi que l'occupation des sols,
- un premier périmètre sera établi en avril par la DDT, le SMECRU et la fédération de pêche et il sera présenté dans les communes concernées.

Grégoire Lafaverger incite sur le fait que les communes peuvent se rapprocher de Fanny Seyve pour toutes questions et demandes.

Grégoire Lafaverger clôt la réunion, remercie les membres du COPIL de leur venue, Fanny Seyve pour l'animation et l'organisation de la réunion et la commune qui reçoit.

Jean-Yves Machard invite l'assemblée à un pot de l'amitié.

La séance est levée à 16h45.

Le président du Comité de Pilotage
Grégoire LAFARGERES



FEUILLE DE PRESENCE



SITE NATURA 2000 LES USSES
COMITE DE PILOTAGE
LE MARDI 12 FEVRIER - VANZY

Prénom- Nom	Structure	Signature
André-Gilles CHATAGNAT	Chaumont	Excusé
Philippe RICHARD	Agence de l'eau RMC	Excusé
Gaëlle CORDEL	Chambre d'Agriculture SMB	Excusée
Christian MONTEIL	Conseil Départemental 74	Excusé
Ludvine BOUDIGNON	DREAL Auvergne Rhône Alpes	Excusée
Jacques DOHEN	Haut-Rhône Tourisme	Excusé
Luc VÉRY	Apollon 74	Excusé
C. PÉRECAST	LPO AURA 74	
Jacques BORDON	SIV	
Christian BUNZ	SMECRU	
Félix DUPONT	OMF AMNECY	
Gaël DECO	CRPF	
Charmot Louis	Maire Chesevaz	
BOUCHET André	Maire DENUGY	
SERRET Pierre-Jean	UNICEF 74	
BOUDEC Henri	Mairie Clairfont	
PISSOT J.P.	COMUNE NAVEY	
DELISOUX André	VANZY	
ANDRECKX Antoine	CNR Bellefay	
MARTIN Jérôme	UNICEM AURA	
Mégane GERTAIN	FDC 74	
FRANÇOIS GODDARD	SDPPR 74	
Laurant GEORGES	DDT 74	
Sébastien MALAN	DDT 74	
CHASSEREAU Celine	FDAARPA 74	



Prénom- Nom	Structure	Signature
Jym MACHARD	Maire de Vanzay	
Bernard BAL	ASTERS - CEN 74	
Fabien PERRUOLAT	FNE 74 (ex FRAPA) + Apollon 74	
Stéphane PATRY	S.I. du Uvache	
Patrick BLOUDET	Maire de BASSY	
Bérangère LITDOT	CC Users et Rhône	
Antoine COLLON	CNR	
Fanny SEVE	SMECRU	
L'ARVERGES Grégory	Capit	

Danielle TEYSSONNAYE CD 74 Excusée
Jean-Marc BASSAGET Sous-Préfecture de 9^{ème} Juhon en Genevois Excusé